



REGLEMENT CONCOURS NEW@ ANIDO 2022 AWARDS

ART. 1 : DESCRIPTION ET OBJET

A l'occasion d'ANIDO 2022, un concours est organisé entre les participants du salon pour couronner les meilleurs nouveaux produits du secteur de l'animalerie et sous le nom **NEW@ANIDO Award 2022: catégorie ALIMENTATION et catégorie ACCESSOIRES ET PRODUIT POUR SOINS.**

Cette année, le concours est organisé sous le thème de la tendance de la naturalité et de la durabilité. Ceci signifie qu'un Award supplémentaire sera attribué au produit dans le concours qui présente les aspects de durabilité les plus convaincants pour les visiteurs d'Anido.

ART. 2 : PARTICIPATION

Le concours NEW@ANIDO est réservé aux seules entreprises participant au salon professionnel ANIDO 2022.

ART. 3 : INSCRIPTION

L'inscription se fait uniquement de façon digitale via le formulaire d'inscription sur le site [Inscription-newatanido-awards - Anido](#) et ce, au plus tard le **10 juin 2022**. A titre de bonne réception, les participants reçoivent un email de confirmation pour la bonne réception de leur participation suite à l'inscription digitale sur le site web. La participation est limitée à 1 produit par catégorie par entreprise. La participation au concours est gratuite. L'exposant s'engage à fournir tout renseignement que les organisateurs jugeront bon de demander. La soumission d'informations incomplètes ou erronées entraîne l'exclusion des produits concernés. L'exposant prend bonne note que les organisateurs se réservent le droit de refuser tout produit qui ne répond pas aux conditions reprises dans le bulletin d'inscription. En cas de refus d'un produit, le participant sera informé de ce refus avant le premier septembre 2022.

Les participants au concours recevront une pancarte qu'ils placeront dans leur stand pour indiquer qu'ils participent au concours NEW@ANIDO.

ART.4: JURY ET JUGEMENT

La détermination des gagnants se fera par les visiteurs d'ANIDO dimanche le 4 septembre 2022 entre 09h00 et 16h30. Un vote par visiteur. Un contrôle digital sera organisé sur base de données personnelles des visiteurs.

Les gagnants seront annoncés dimanche le 4 septembre pendant la réception des exposants qui aura lieu suite à la fermeture du salon. Un gagnant par catégorie sera divulgué et recevra un prix : un Award pour le meilleur nouveau produit de la catégorie ALIMENTATION; un Award pour la catégorie ACCESSOIRES & PRODUITS DE SOINS. De plus, un Award supplémentaire, le 'Natural & Sustainability award' sera attribué au produit du concours qui aura été indiqué en tant que le plus 'durable' par les visiteurs du salon. Tous les gagnants seront annoncés le lundi 5 septembre aux visiteurs sur le stand NEW@ANIDO.

Ils seront aussi repris dans le magazine professionnel Pet & Garden Pro (version imprimée, site web & e-newsletter) ainsi que dans toute communication diffusée par l'organisateur après le salon.

ART. 5 : CONDITIONS GENERALES DE PARTICIPATION

- Tout participant au concours doit être exposant à ANIDO 2022.
- Seuls les produits appartenant à une des catégories mentionnées à l'article 1 sont admis au concours.
- Seuls les produits introduits sur le marché après le 1^{er} janvier 2022** et les produits en cours de développement sont admis

Les produits en infraction avec les droits de propriété intellectuelle et/ou commerciale ne seront, à aucune condition, exposés ou autorisés au salon. A cet effet, chaque exposant est tenu d'avertir Kortrijk Xpo de toutes les affaires ou procédures judiciaires en cours relatives au produit en question.

Il en va de même des contentieux judiciaires. Au cas où des tiers intenteraient une action contre Kortrijk Xpo parce qu'atteinte aurait été portée à leurs droits par un exposant, ce dernier devrait sauvegarder Kortrijk Xpo contre toute réclamation. L'exposant est entièrement responsable du non-respect des conditions/droits susmentionnés – surtout là où un tiers serait impliqué – et prendra, dès lors, à son compte toute demande de dédommagement infligée à Kortrijk Xpo.

L'organisateur ne peut être tenu responsable d'éventuelles informations erronées ou manquantes.

ART. 6: SOUMISSION DES PRODUITS

Les produits participants doivent être livrés au plus tard le **vendredi 2 septembre** entre 8h30 et 14h00 sur le stand 'NEW@ANIDO' (après un passage au préalable au secrétariat du salon).

Les organisateurs mettront tout en œuvre pour assurer le niveau et la qualité de la présentation des produits. Cependant, les organisateurs rejettent toute responsabilité pour d'éventuels dommages aux produits, par exemple par détérioration, etc. Il est donc vivement conseillé aux participants de livrer leurs produits dans les meilleures conditions. Les produits doivent être repris le lundi 5 septembre suite à la fermeture du salon. A défaut, les produits deviendront propriété de l'organisation.